



# UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE LA MARNE

## PROGRAMME DE FORMATION INCENDIE E.P.I (EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION)

Contexte juridique : Article L 4141-2 du Code du travail

- DUREE :** 3 heures
- TARIF :** Forfait de 350,00€ net pour un groupe de 10 candidats  
(notre association n'est pas soumise à la TVA)
- MATERIELS :** Mise à disposition d'une aire de manœuvre de 16m<sup>2</sup>
- OBJECTIF DE LA FORMATION :** Acquérir un comportement et une gestuelle efficace, en mettant en œuvre les moyens existant de lutte contre l'incendie
- PROGRAMME DE FORMATION :** Théorie :
- La combustion, la théorie du feu,
  - Les classes de feu,
  - Les agents extincteurs et les procédés d'extinction,
  - Les dangers des fumées,
  - Les principes d'évacuation et reconnaissance du signal sonore d'évacuation,
  - Sensibilisation à l'équipement individuel en « DAAF » (Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée)
- Pratique :
- Mise en œuvre des différents extincteurs par chaque stagiaire sur feu réel

Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à Monsieur le Président de l'UDSPM 18 rue Laurent Déramez 51100 REIMS  
Tél : 03 26 97 76 88 – Fax : 03 26 97 76 92 – Mail : [secourisme@udsp51.fr](mailto:secourisme@udsp51.fr) – site internet : [www.udsp51.fr](http://www.udsp51.fr)

Association type loi 1901 créée en 1894 et affiliée à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France  
Commission Secourisme (Agrément préfectoral n° 804 du 14 décembre 2010 – n° 21510122751 de prestataire de formation)  
N° SIREN : 387 837 610 - N° SIRET : 387 837 610 00030 – Code APE/NAF : 9499 Z